

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 FÉVRIER 2016

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales



Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	36
Membres excusés et représentés	10
Membres absents non représentés.....	3



La séance est ouverte à 19h10 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS,

1. Questions orales

Groupe « SAINT-MAUR Ecologique et Solidaire »

- Impact des décisions prises au niveau du Territoire sur la commune de Saint-Maur-des-Fossés
- Réforme des rythmes scolaires
- Mise en place d'un conseil consultatif

Groupe « SAINT-MAUR, DEMAIN »

- Création de l'EPT : quid des agents dont la compétence est transférée ?

1.1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Madame Nicole CERCLEY est désignée secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. Sylvain BERRIOS, Maire
Mme Nicole CERCLEY, M. Julien KOCHER, M. André KASPI, Mme Carole DRAI, M. Roméo DE AMORIM,
M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Germain ROESCH, M. Cédric LAUNAY, Mme Yasmine CAMARA,
Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Hélène LERAITRE,
Maires-Adjoints.

M. Jean-Marc BRETON, Mme Valérie FIASTRE, Mme Geneviève GAUTRAND, Mme Sabine CHABOT,
M. Adrien CAILLEREZ, M. Henri PETTENI, M. Didier KOOLENN, Mme Rosa JURADO, M. Laurent DUBOIS,
Mme Agnès CARPENTIER, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE, M. Pierre
GUILLARD, Mme Jocelyne JAHANDIER, M. Marc COHEN, Mme Nadia LECUYER, Mme Marie-Thérèse
DEPICKERE, M. Jacques LEROY, M. René GAILLARD, M. Nicolas CLODONG, Mme Sylvie LAGARDE, Mme
Marie-Pierre GERARD, Mme Elisabeth BOUFFARD – SAVARY, M. Denis LAURENT
Conseillers municipaux

Etaient absents excusés et représentés

Mme Laurence COULON qui a donné pouvoir à M. Sylvain BERRIOS, Mme Dominique SOULIS qui a donné
pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Jean-Philippe COMBE qui a donné pouvoir à Mme Jacqueline
VISCARDI, M. Claude BAHIER qui a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, Mme Pascale LUCIANI-
BOYER qui a donné pouvoir à M. René GAILLARD, M. Yannick BRUNET qui a donné pouvoir à M. Jacques
LEROY, M. Bernard VERNEAU qui a donné pouvoir à Mme Sabine CHABOT, Mme Valérie CHAZETTE qui a
donné pouvoir à Mme Nicole CERCLEY, M. Jean-Richard TESSIER qui a donné pouvoir à Mme Sylvie
LAGARDE, Mme Catherine THEVES qui a donné pouvoir à Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY.

Etaients absents non représentés :

Mme Patricia RIBEIRO, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Thierry COUSIN

Au cours de la séance :

M. Jean-Philippe COMBE entre au point 4, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE et Mme Nadia LECUYER quittent la séance au point 6, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE et Mme Nadia LECUYER entrent au point 8, M. Jean-Marc BRETON qui a donné pouvoir à Mme Valérie FIASTRE et Mme Carole DRAI quittent la séance au point 13, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY qui a le pouvoir de Mme Catherine THEVES, M. Jean-Philippe COMBE qui a donné pouvoir à Mme VISCARDI et M. Philippe CIPRIANO quittent la séance au point 15, Mme Carole DRAI entre au point 16, M. Philippe CIPRIANO, M. Jean-Philippe COMBE et Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY qui a le pouvoir de Mme Catherine THEVES entrent au point 17, M. Jean-Marc BRETON entre au point 20.

2. **Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 10 et 17 décembre 2015**

Approuve les procès-verbaux des séances du Conseil municipal en des 10 et 17 décembre 2015,

Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

3. **Astreinte de décision : liste des services et cadres d'emplois concernés**

Décide que, à compter du 15 février 2016, l'astreinte de décision est assurée par les agents fonctionnaires et contractuels exerçant les fonctions de Directeur Général des Services, de Directeur Général Adjoint des Services, de Directeur Général des Services Techniques, ainsi que par les agents fonctionnaires et contractuels relevant du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux qui accomplissent leurs fonctions au sein des Pôles suivants :

- Direction Générale des services techniques/Environnement,
- Urbanisme et Aménagement.

Dit que la délibération du Conseil municipal du 6 octobre 2011 portant astreinte de décision : listes des services et cadre d'emplois concernés est abrogée à cette même date.

Décide que cette astreinte s'opérera selon les modalités exposées ci-dessus.

Décide qu'il appartiendra au Maire ou le Maire-Adjoint en charge des ressources humaines de mettre en place l'astreinte exposée ci-dessus, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables et de prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Dit que ces astreintes et interventions sont rémunérées selon les modalités exposées ci-dessus.

Dit que, pour les agents pouvant être rémunérés, les crédits correspondants à ces décisions sont inscrits au budget de l'exercice 2016.

Unanimité

4. **Signature de la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B.) - Politique de la Ville**

Approuve la convention cadre d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans le quartier prioritaire des Rives de la Marne,

Autorise le maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

FINANCES COMMUNALES**5. Vote du budget primitif 2016 du budget principal intégrant l'affectation du résultat de l'année 2015**

Reprend dans le budget primitif 2016 les reports de crédits, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat de l'exercice 2015.

Procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2015 repris dans le budget primitif 2016 de la manière suivante (+ 9 946 042,94 €) :

- Affectation en section de fonctionnement : + 8 191 567,23 €

Cette affectation en section de fonctionnement est répartie de la manière suivante :

- Budget principal : + 5 780 934,96 €
- Intégration de l'assainissement : + 1 828 378,18 €
- Intégration de l'eau : + 582 254,09 €
- Affectation en section d'investissement : + 1 754 475,71 €

Cette affectation en section d'investissement est répartie de la manière suivante :

- Budget principal : + 284 341,54 €
- Intégration de l'assainissement : + 270 952,12 €
- Intégration de l'eau : + 1 199 182,05 €

Approuve et arrête le budget primitif du budget principal de l'exercice 2016 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
FONCTIONNEMENT	170 273 589,76 €	170 273 589,76 €
INVESTISSEMENT	50 537 445,33 €	50 537 445,33 €
TOTAL	220 811 035,09 €	220 811 035,09 €

Majorité

37 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

6 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

**6. Budget primitif 2016
Vote des taux de taxes directes locales**

Fixe ainsi qu'il suit le taux communal d'imposition de chacune des taxes directes locales pour 2016 :

- Taxe d'habitation 23,54%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 14,61%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 35,91%
- Taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) 28,06%

Dit que ces taux restent inchangés par rapport au budget 2015.

Dit que ces taux seront reportés sur l'état de notification des taux d'imposition pour 2016 (état 1259 COM) à fournir par la Préfecture du Val-de-Marne, dont une copie demeurera annexée à la présente délibération.

Majorité

41 Pour

1 Contre (M. Denis LAURENT)

2 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, Mme Catherine THEVES)

7. Budget primitif 2016

Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Fixe à 8,64% le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2016 ;

Dit que ce taux reste inchangé par rapport au budget 2015 ;

Dit que ce taux sera reporté sur l'état de notification des taux d'imposition pour 2016 (état 1259 TEOM C) à fournir par la Préfecture du Val-de-Marne, dont une copie demeurera annexée à la présente délibération.

Majorité

41 Pour

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

8. Vote du budget primitif 2016 du budget annexe des parcs de stationnement souterrain intégrant l'affectation du résultat de l'exercice 2015

Reprend dans le budget primitif 2016 les reports de crédits, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat de l'exercice 2015,

Procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2015 repris dans le budget primitif 2016 de la manière suivante (- 341 889,90 €) :

➤ Affectation en section d'exploitation	-341 889,90 €
➤ Affectation en section d'investissement	0 €

Approuve et arrête le budget primitif du budget annexe des parcs de stationnement souterrain de l'exercice 2016 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
EXPLOITATION	2 397 190,00 €	2 397 190,00 €
INVESTISSEMENT	582 793,40 €	582 793,40 €
TOTAL	2 979 983,40 €	2 979 983,40 €

Majorité

37 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

6 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

9. Vote du budget primitif 2016 du budget annexe du cinéma le Lido intégrant l'affectation du résultat de l'exercice 2015

Reprend dans le budget primitif 2016 les reports de crédits, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat de l'exercice 2015;

Procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2015 repris dans le budget primitif 2016 de la manière suivante (- 79 140,23 €) :

- Affectation en section d'exploitation : - 79 140,23 €
- Affectation en section d'investissement : 0 €

Approuve et arrête le budget primitif du budget annexe du cinéma « Le Lido » de l'exercice 2016 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
EXPLOITATION	510 290,23 €	510 290,23 €
INVESTISSEMENT	29 310,00 €	29 310,00 €
TOTAL	539 600,23 €	539 600,23 €

Majorité

37 Pour

9 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

10. **Subvention pour contraintes particulières à verser au budget annexe des parcs de stationnement souterrain pour l'exercice 2016**

Décide le versement d'une subvention pour contraintes particulières pour 2016 de 1 500 000 euros hors taxes, au budget annexe des parcs de stationnement souterrain, sur un crédit s'y rapportant ouvert au budget principal de l'exercice 2016.

Majorité

37 Pour

1 Contre (M. Denis LAURENT)

8 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, Mme Catherine THEVES)

11. **Subvention pour contraintes particulières à verser au budget annexe du cinéma Le Lido pour l'exercice 2016**

Décide l'attribution d'une dotation de 199 230,23 € sur le budget annexe du cinéma Le Lido au titre de l'exercice 2016.

Majorité

37 Pour

9 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

12. **Emprunts structurés : détoxification définitive de la dette**

Approuve les protocoles transactionnels proposés par les banques DEXIA, Crédit Foncier et Caisse française de financement local-Société de financement local pour détoxifier et sécuriser la dette de la Ville tels que figurant en annexe et dont les principaux éléments sont présentés dans les tableaux 1 ci-dessous ;

Approuve les modalités d'aide du fonds de soutien aux collectivités locales telles que notifiées dans les courriers en date du 1^e décembre 2015 et figurant dans le tableau 2 ci-dessous ;

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Unanimité

13. **Instauration d'un tarif professionnel d'abonnement au parking public d'Adamville.**

Approuve les nouveaux tarifs d'abonnement au parc de stationnement d'Adamville :

- abonnement professionnel mensuel de : 70 €
- abonnement professionnel pour 12 mois de : 700 €

Ces nouveaux tarifs seront applicables aux professionnels sur présentation :

- d'un extrait KBIS
- d'une pièce d'identité,
- de la carte grise du véhicule
- de la contribution économique territoriale

Dit que la date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs est fixée au 1er mars 2016

Unanimité

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

14. Tarifs de rémunération du personnel vacataire

Approuve les rémunérations des vacations effectuées pour le compte de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés et précisées dans l'annexe 1.

Décide que ces rémunérations seront indexées sur l'évolution du SMIC ou sur l'évolution de la valeur du point de la fonction publique ou sur l'évolution de l'indice majoré et de l'indice brut de l'échelon auquel il est fait référence.

Autorise le Maire ou le Maire-Adjoint délégué aux ressources humaines à procéder au recrutement des vacataires et à signer tous les documents y afférents.

Dit que ces dispositions s'appliquent à compter du 15 février 2016.

Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 12 du 16 avril 2015 portant tarifs de rémunération du personnel vacataire.

Dit que les sommes nécessaires à la rémunération des vacations sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Unanimité

URBANISME - AMENAGEMENT

15. Approbation et autorisation donnée au Maire de signer la convention relative au versement d'une subvention pour les études et travaux de réaménagement des espaces appartenant à la RATP à la gare de la Varenne-Chennevières

Approuve le projet de convention entre la Ville et la RATP relatif au versement d'une subvention d'un montant de 220.000 € par la Ville pour les études et travaux de réaménagement des espaces appartenant à la RATP, ceci en accompagnement du projet urbain mené par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés sur le Parvis de la gare RER A La Varenne-Chennevières,

Confirme que cette subvention, sur la base du projet proposé, ne pourra excéder 220.000€,

Autorise le Maire à signer la convention,

Demande à ce que les travaux commencent le plus tôt possible à la suite du réaménagement du parvis, soit à partir du mois de mai 2016, et que leur durée soit maîtrisée afin de limiter au maximum les nuisances pour les riverains et les usagers de la gare,

Rappelle sur la base de cette participation financière et du réaménagement qualitatif du parvis de la gare, le souhait de la ville de pouvoir choisir la future enseigne de la galerie réaménagée et de définir, avec la RATP et sa filiale Promométo, les conditions de son bail.

Unanimité

16. **Autorisation donnée au Maire de signer la convention subséquente relative au financement des études et des travaux de déplacement de la statue du Parvis de Saint-Maur-Créteil**

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention subséquente de financement des études et des travaux de mise en compatibilité des biens de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés avec la Société du Grand Paris nécessaire à la réalisation du Grand Paris Express et relative au déplacement de l'œuvre « La Cueillette » ci-annexée, pour un montant de 36 202,76 € TTC.

Indique que ces dépenses seront imputées au budget de l'année 2016.

Unanimité

17. **Approbation du projet et autorisation donnée au Maire de signer la convention relative au déploiement, au financement et à l'exploitation du service public Autolib'**

Approuve le projet de convention de déploiement Autolib' joint à la présente délibération. Monsieur le Maire est autorisé à mettre au point ladite convention avec Autolib' Métropole, et à signer la convention ainsi rédigée.

Fixe la contribution de la commune de Saint-Maur-des-Fossés au syndicat mixte « Autolib' Métropole », conformément aux statuts précités, à 2 000 euros par station ; cette contribution sera prélevée sur le compte 6558 du budget de fonctionnement.

Confirme qu'à ce jour, il est prévu d'installer une station Autolib' sur le territoire de la commune dans un premier temps, sous réserve de sa faisabilité technique : Avenue du Mesnil, au niveau du parvis de la gare RER de La Varenne-Chennevières (4 places Autolib').

Indique que l'implantation de stations complémentaires sur le territoire de Saint-Maur est actuellement à l'étude.

Majorité

45 Pour

1 Abstention (M. Denis LAURENT)

FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS

18. **Participation financière de la Ville aux centres et camps de vacances organisés par les œuvres privées saint-mauriennes pour l'année 2016**

Décide de reconduire les taux journaliers actuels pour l'année 2016 soit :

- 3,45 € par jour et par jeune en centres de vacances
- 2,55 € par jour et par jeune en camps de vacances

Majorité

44 Pour

2 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, Mme Catherine THEVES)

ENSEIGNEMENT

19. **Remboursement et recouvrement des différences de tarifs de restauration scolaire avec la ville de Joinville-le-Pont: autorisation à M. Le Maire de signer la convention**

Décide de poursuivre les remboursements et recouvrements des différences de tarifs de cantines avec la commune de Joinville-le-Pont,

Autorise M. Le Maire ou son représentant à signer la convention fixant les modalités de remboursement et de recouvrement des différences de tarifs de cantine.

Dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'année 2015 et à ouvrir aux budgets suivants

Dit que la recette sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'année 2015 et à ouvrir aux budgets suivants

Unanimité

20. **Remboursement et recouvrement des frais de scolarité entre communes**

Abandonner le principe de gratuité réciproque entre communes.

Demander les frais de scolarité aux communes de domicile.

Autoriser Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à signer les conventions fixant les modalités de remboursement et de recouvrement des frais de scolarité avec les autres communes.

Unanimité

AFFAIRES CULTURELLES

21. **Signature d'une convention entre la ville de Saint-Maur-des-Fossés et la société SDV-CINECHEQUE pour le remboursement de places de cinéma.**

Approuve le renouvellement du partenariat avec la société SDV-CINECHEQUE

Autorise la signature de la convention entre la ville de Saint-Maur-des-Fossés et la société SDV-CINECHEQUE proposée en annexe

Approuve les modalités d'application tarifaire définies par la convention,

Approuve la suppression de la rubrique « Cinéchèque » de la grille tarifaire validée par le Conseil Municipal le 25 juin 2015

Autorise l'utilisation des contremarques Cinéchèques à compter de l'adoption de cette nouvelle convention.

Unanimité

22. **Demandes de subventions relatives aux activités du musée de Saint-Maur, à la réhabilitation du site de l'abbaye et de l'Église Saint-Nicolas**

Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut le Maire-adjoint délégué à la Culture, à l'histoire de la ville et à la mémoire combattante, à solliciter les subventions auprès des organismes compétents et à signer tout acte y afférent.

Unanimité

MARCHES PUBLICS

23. **Aménagement des quais de la Promenade de La Pie (entre le pont de Bonneuil et le pont de Créteil)**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à **l'aménagement des quais de la Promenade de La Pie (entre le pont de Bonneuil et le pont de Créteil)**, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter tout organisme compétent pour l'obtention de subventions permettant d'accompagner la Ville dans la mise en œuvre des travaux d'aménagement de la promenade de La Pie.

Majorité

43 Pour

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

24. **Avenant n°1 au marché de Fourniture de matériels et matériaux nécessaires à l'entretien du patrimoine immobilier et assimilé de la Ville - Lot 4**

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché de **Fourniture de matériels et matériaux nécessaires à l'entretien du patrimoine immobilier et assimilé de la Ville – Lot 4 Matériel de plomberie, sanitaire et chauffage (hors arrosage automatique)** avec la société **CHADAPAUX** dont le siège social se situe 88, rue saint André à **BOBIGNY (93000)**.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

25. **Appel d'offres ouvert relatif aux travaux de remplacement du système de sécurité-incendie et de rénovation du réseau d'eau chaude sanitaire au théâtre de la ville de Saint-Maur-des-Fossés**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux travaux de remplacement du système de sécurité incendie et de rénovation du réseau d'eau chaude sanitaire au théâtre de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

COMMUNICATIONS

26. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

27. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

La séance est levée à 23 h 30